

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOIBE, LABORDE, LAPRUN, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY.

Pouvoirs :

France JAUBERT-BATAILLE	à	Aimé SOUMET
Marianne PAPAREMBORDE	à	Cédric LAPRUN
Laurent KELLER	à	Marc OXIBAR
Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
Pierre SERENA	à	Maylis DEL PIANTA
Michel ADAM	à	Henriette BONNET
Marylise GASTON	à	Anne VOELTZEL
Jean Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
Aurélié GIRAUDON	à	Robert BRAEILLE

REÇU  
Le 16 OCT. 2015  
SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE

Suppléants : Danielle PARIS suppléante de Michel BARRERE-MAZOUAT  
Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Joseph LEES, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

**RAPPORT N° 151008- 25-SPV-**

### ESPACE JELIOTE ET LA CHAPELLE NOUVELLES TARIFICATIONS DES PRESTATIONS

M. OXIBAR indique que les tarifs des prestations de l'Espace Jéliote et de La Chapelle, fixés par délibérations des 03.07.2003 et 20.12.2004 n'ont jamais été révisés. Ils s'avèrent qu'ils sont moins bien adaptés, et qu'ils doivent subir en conséquence selon les évolutions nécessaires.

A l'issue d'une réflexion menée par le service Spectacle Vivant, et après accord du Bureau Communautaire réuni en séance du 10 juin dernier, il est proposé d'appliquer les suivants :

#### Location Espace Jéliote (HT)

1/ Manifestation sans spectacle (AG, conférences...)

- **Tarif de base : 550 €** comprenant location de salle (350 €) + entretien et gestion administrative (200 €)  
+ **Prestation technique** sur devis avec 1 à 2 techniciens du service présents obligatoirement (25 €/h par

technicien)
<b>2/ Manifestation avec 1 représentation/jour</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Tarif de base : 600 €</b> comprenant location de salle (350 €) + entretien et gestion administrative (250 €)</li> <li><b>+ Prestation technique</b> sur devis avec 1 à 3 techniciens du service présents obligatoirement (25 €/h par technicien)</li> <li>- Jour supplémentaire de représentation : 350 € (hors personnel technique)</li> <li>- Jour supplémentaire de répétition : 150 € (hors personnel technique)</li> <li>- Immobilisation salle/jour : 100 €</li> </ul>
<b>3/ Hall (HT)</b>
- Hall / jour (AG, réunions, vœux...) : 80 €
- Hall / semaine (Forfait exposition) : 400 €

### Location de la Chapelle (HT)

- Location/jour avec régisseurs CCPO (montage + 1 représentation) : 300 €
- Entretien : 60 €
- Location CCPO/jour sans régisseur CCPO : 90 €
- Entretien : 60 €
- Location hors CCPO sans régisseur /jour : 200 €
- Entretien : 60 €

Le système des « jockers » pour l'Espace Jéliote n'est pas remis en cause mais il est précisé. Rappelons que, suivant la délibération de 2003, l'attribution annuelle était la suivante :

- 1 par commune-membre de la CCPO
- 6 pour Oloron Ste Marie (organisation spécifique ville)
- 10 manifestations organisées par Oloron, mais d'intérêt communautaire

Le principe de cette répartition demeure mais, revenant à l'esprit de départ, chaque « jocker » donnera désormais droit à la mise à disposition gratuite de l'Espace Jéliote (location de salle : 350 €) pour une journée seulement dans le cadre de l'organisation d'une manifestation culturelle organisée par la commune ou une association siégeant dans cette commune ; les autres frais (entretien, gestion administrative et technique et prestation technique) seront facturés à l'utilisateur.

Par ailleurs, des dérogations pourront être accordées, sur proposition du Bureau Communautaire, pour l'organisation de manifestations d'intérêt général en faveur d'associations caritatives. Elles feront l'objet d'une information en Conseil Communautaire.

Oùï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, par 41 voix pour, 1 contre (Mme VOELTZEL) et 2 abstentions (Mme GIRAUDON, M. BAREILLE)**

- **FIXE** les tarifs pour l'utilisation de l'Espace Jéliote et de la Chapelle tels que figurant ci-dessus, **à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016.**
- **ADOpte** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 8 octobre 2015

Suivent les signatures

Affiché le 19.10.2015

Le Président



Daniel LACRAMPE



REÇU  
Le 16 OCT. 2015  
SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE